



L'EXAMEN d'une INFILTRATION SOUS ECHOGRAPHIE.

CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR

Votre médecin vous a proposé une infiltration. Elle sera pratiquée avec votre consentement. Vous avez en effet la liberté de l'accepter ou de le refuser.

Une information vous est fournie sur le déroulement de l'intervention et de ses suites.

Le médecin radiologue est qualifié pour juger de l'utilité de cette intervention pour répondre au problème diagnostique que se pose votre médecin. Toutefois, il se peut que cet intervention ne donne pas toutes les réponses.

Il est très important que vous répondiez bien aux questions qui vous seront éventuellement posées sur votre état de santé ainsi que sur les médicaments que vous prenez (liste écrite des médicaments). Certains traitements doivent en effet être modifiés ou interrompus pour certains examens d'imagerie.

N'oubliez pas de vous munir de vos anciens examens pour une comparaison et surtout de respecter les recommandations qui vous sont faites.

DE QUOI S'AGIT-IL ?

Une Infiltration consiste à injecter un principe actif (anti-inflammatoire, visco supplémentation) plus ou moins associé à un anesthésique dans une articulation, dans une bourse séreuse ou autour d'un tendon.

Le but de l'infiltration est de faire disparaître les phénomènes douloureux.

Pourquoi faire cette ponction dans le service de radiologie ?

En fonction du lieu de l'infiltration, le geste sera effectué par radioguidage (télévision) ou échographie. Ces techniques permettent de choisir le bon point d'entrée de l'aiguille, de suivre son trajet et d'atteindre la cible de façon certaine.

Votre coopération est essentielle : elle contribuera à la rapidité du geste de ponction et diminuera les risques de douleur et de complications. L'examen doit se dérouler avec un maximum de précautions, une très grande asepsie. Il faut donc suivre les recommandations du médecin. Vous devez rester immobile pendant l'ensemble de la procédure

APPORTEZ LE JOUR DE VOTRE EXAMEN

- la demande de votre médecin (ordonnance, lettre...)
- le dossier radiologique en votre possession (radiographies, échographies, scanners, IRM, scintigraphies osseuses, ...)
- la liste écrite des médicaments que vous prenez.



AVANT DE VOUS RENDRE À VOTRE EXAMEN

A l'exception des médicaments que l'on vous aurait précisément demandé d'arrêter, vous prendrez normalement vos autres traitements.

Venez de préférence accompagné. Il ne faut pas être à jeun.
Pour être plus à l'aise, il est conseillé d'aller aux toilettes avant la ponction.

LE DÉROULEMENT DE L'EXAMEN

L'examen se fait en position allongée.

La peau est d'abord désinfectée.

La piqûre est un moment un peu désagréable de l'examen.

L'injection du liquide iodé dans l'articulation ne provoque tout au plus que des douleurs modérées et très passagères.

Après avoir retiré l'aiguille, votre articulation sera placée dans différentes positions et on prendra plusieurs clichés.

La préparation est la partie la plus importante et la plus longue de l'examen.

L'infiltration comprend deux étapes principales :

- le repérage de l'organe ou de la lésion sous contrôle scopique,
- l'introduction de l'aiguille et l'infiltration. L'aiguille est mise en place très précisément grâce à la télévision.

Dans certaines localisations comme la hanche par exemple, le médecin réalise préalablement à l'infiltration une anesthésie cutanée et un repérage par injection d'un produit de contraste iodé.

Quelques images radiologiques ou échographiques seront prises durant les différentes phases de l'examen.

APRÈS L'EXAMEN

Après votre retour à domicile :

Les mouvements doux sont préconisés pour faciliter la diffusion du produit.

En cas de fièvre, de douleur persistante, de chaleur, ou de rougeur dans les jours suivant l'examen, il est important de contacter immédiatement votre médecin ou notre équipe au n° de téléphone suivant : 05 56 12 16 93.

Quelles complications pourraient survenir pendant l'examen ?

Il est rarissime qu'un liquide iodé ou un anesthésique injecté déclenche des réactions allergiques. De plus, celles-ci sont le plus souvent sans conséquence.



Quelles complications pourraient survenir après l'examen ?

Toute intervention sur le corps humain, même conduite dans des conditions de compétence et de sécurité maximales, comporte un risque de complication.

Il est fréquent qu'une majoration minimale des douleurs surviennent pendant 48 à 72 heures après l'infiltration, ceci ne constitue pas une complication.

Comme pour toute ponction, il existe un très faible risque d'infection. Nous prenons, bien entendu, toutes les précautions nécessaires pour l'éviter.

Des douleurs, un gonflement de la région infiltrée, de la fièvre dans les jours suivant l'examen doivent vous alerter. Il faut alors nous appeler sans délai, car il peut être urgent de vous donner un traitement.

Il est normal que vous vous posiez des questions sur l'examen que vous êtes amené à passer. Nous espérons y avoir répondu. N'hésitez pas à nous interroger à nouveau pour tout renseignement complémentaire.

N'hésitez pas à poser toutes
les questions qui vous préoccupent
à l'équipe médicale